



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE : CASSAGNES-BEGONHES  
Séance du 12 avril 2023**

A 18 h 00 , Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel COSTES,

**Présents :** Michel COSTES, Julien FRAYSSE, François GAULTIER DE KERMOAL, Aurélie DRULHE, Clarisse LAGARDE, Jean-Marc CANIVENQ, Jimmy SOULIE, Vincent BOUSQUET, Hélène BLANC, Christophe BOUSQUET

**Absents :**

**Excusés :**

**Représentés :** Monsieur CRANSAC par Monsieur FRAYSSE, Madame GAYRARD par Madame DRULHE, Monsieur FRAYSSIGNES par Madame BLANC, Madame COSTES par Madame LAGARDE, Monsieur ISNARD par Monsieur GAULTIER DE KERMOAL

**Secrétaire :** Monsieur GAULTIER DE KERMOAL François

Date de la convocation : 05 avril 2023      Effectif du conseil : 15

Déposé en Préfecture :

Publié le :

**OBJET : VOTE DU BUDGET 2023 BUDGET PRINCIPAL**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2311-1 et suivants, Après avis favorable de la commission Finances qui s'est réunie les 31 janvier 2022

DEPENSES DE  
FONCTIONNEMENT

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

		013 - Atténuations de charges	500
011 - Charges a caractère général	308 265.00	70 - Produits des services du domaines et ventes diverses	24 100.00
012 - Charges de personnesl, frais assimilés	298 680.00	73 - Impôts et taxes	440 200.00
65 - Autres charges de gestion courante	99 989.00	74 - Dotations et participations	263 648.02
66 - Charges financières	8 590.00	75 - Autres produits de gestion courante	67 000.00
67 - Charges exceptionnelles	35 038.50	77 - Produits exceptionnels	32 085.18
022 - Dépenses imprévues	10 000.00	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>827 533.20</b>
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>760 562.50</b>	042 - opération entre section	6 232.02
023 - Virement à section investissement	822 425.35	002 - résultat de fonctionnement reporté	769 885.01
042 - Opérations d'ordre entre section	20 660.38		
<b>Total</b>	<b>1 603 650.23</b>	<b>Total</b>	<b>1 603 650.23</b>

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délais de deux mois à compter de sa publication et/ou notification. Le tribunal adminstratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par lien <http://www.telerecours.fr>*

**DEPENSES D'INVESTISSEMENTS**

204- Subventions d'équipements versées	42 745.19
21- Immobilisations corporelles	65 354.02
408 - Aménagement sécurisation place Bournhou	450 000.00
515 - Accessibilité bâtiment ADAP	7 125.00
716 - RD en traverse tranche 2	891 752.88
121 - Aménagement le Fiou	3 000.00
321 - Travaux église	28 000.00
421 - Socle numérique	2 958.40
422 -Sécurisation de la traverse du Bousquet	1 917.48
521 - Equipements cantine scolaire	6 000.00
621 - Rénovation éclairage public	2 600.00
721 - Quillodrome	20 000.00
821 - Signalisation d'information locale	5 500.00
921 - Plan d'eau du Glandou	2 000.00
522 - Mise en conformité des tribunes Louis Bernad	420 000.00
122- Maison d'assistants maternels	409 900.00
222 - Rénovation et extention de l'école des chênes	120 000.00
922 - Gendarmerie	60 000.00
923 - Local associatif	40 000.00
27 - Autres créance lot le chataîgners	38 360.82
16 - Emprunts et dettes	49 104.00
020 - Dépenses imprévues	10 000.00
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>2 676 317.79</b>

**RECETTES INVESTISSEMENTS**

408 - Aménagement sécurisation place Bournhou	228 079.72
612 - Opération cœur de village	25 000.00
716 - RD en traverse tranche 2	252 539.05
219 -Rénovation de la salle des fêtes	65 196.91
221- Aménagement des berges du céor	15 500.00
321 - Travaux de l'église	19 600.00
421 - Socle numérique	3 382.00
621 - Rénovation éclairage public	640.00
122- Maison d'assistants maternels	221 347.00
522 - Mise en conformité des tribunes Louis Bernad	150 000.00
10 - Apports, dotations	64 855.96
27 - Autres immobilisations financières	25 848.00
024 Produits des cessions d'immobilisations	50 000.00
16 - Emprunt	620 948.44
<b>Total des recettes réelles</b>	<b>1 742 937.08</b>
021 - Virement de la section de fonctionnement	822 427.35
040 - Opérations d'ordre entre sections	20 660.38
001 - Résultat reporté	90 292.98
<b>Total des recettes</b>	<b>2 676 317.79</b>

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délais de deux mois à compter de sa publication et/ou notification. Le tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par lien <http://www.telerecours.fr>*

Un état spécial de la section de Bouzinas est pris en compte dans le BP 2023 du budget principal.

**ETAT SPECIAL DE LA SECTION DE BOUZINAS**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

DEPENSES		RECETTES	
<b>O11</b>	<b>CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>	<b>1 606.07</b>	
			Solde positif reporté
			1 606.07
<b>total des dépenses de fonctionnement</b>		<b>1 606.07</b>	<b>total des recettes de fonctionnement</b>
			<b>1 606.07</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

DEPENSES		RECETTES	
<b>total des dépenses d'investissement</b>	<b>0</b>	<b>total des recettes d'investissement</b>	<b>0</b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal**

Par 15 voix pour dont 5 par procuration

**APPROUVE** le budget primitif 2023 du budget principal arrêté comme ci-dessus ainsi que l'état spécial de la section de Bouzinas.

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement

Fait et délibéré à Cassagnes-Bégonhès

Les jour, mois et an susdits

Monsieur COSTES Michel (Maire)

Monsieur François GAULTIER DE KERMOAL  
(Secrétaire de séance)



